

Les termes de références relatifs au poste

Avocat :

Le prestataire a pour mission de :

- Répondre aux besoins de L'ATP et au traitement de ses demandes dans un délai de 24 heures.
- Répondre à toutes les consultations téléphoniques ou par mail d'une manière courtoise.
- Représenter l'ATP devant toutes les juridictions nationales et toutes les administrations et intervenir en justice à chaque moment de son cours de suit.
- Couvrir les consultations juridiques, les procédures post-contractuelles, la représentation devant les tribunaux sur tout le territoire Tunisien ainsi que les relations des lettres, de demandes post-contract.
- Assurer des classes d'heures et de soutien juridique pour les agents de projets.
- Répondre à des nombreuses demandes d'assistance juridique au profit des populations cibles de l'ATP, publiés dans les journaux ou médias audiovisuels.
- Préparer et rapport mensuel et trimestriel de soutien juridique relatif de ses responsabilités et les activités de développement et de suivi.